



FORMATION CONTINUE 2023

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE

**CYCLE DROIT DU TRAVAIL ET DES
ENTREPRISES EN DIFFICULTE**

**SESSION 1
LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
DANS LES ENTREPRISES EN DIFFICULTE**

**Jeudi 8 juin
De 13h30 à 17h00**

En visio via zoom
En présentiel à l'EDASOP
35 C Bd des Récollets
31400 Toulouse

Anaëlle DONNETTE
Maître de conférences HDR
École de droit social de Montpellier
Université de Montpellier

**120€ la séance
90€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Maîtriser les règles d'intervention du CSE en contexte de difficultés économiques de l'entreprise.
- Maîtriser la distinction, en contexte de procédure collective, entre information-consultation du CSE d'une part, et convocation-audition du CSE d'autre part.
- Identifier le représentant des salariés, savoir quelles sont ses missions et connaître son statut.

Pré requis :

Être avocat.

Programme :

I - Le CSE dans l'entreprise en difficulté

- L'alerte du CSE
- Le CSE dans les procédures amiables
- Le CSE dans les procédures collectives

II - Le représentant des salariés dans l'entreprise en difficulté

- Désignation
- Missions
- Statut

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis après la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visioconférence : formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@edasop.fr

05 61 53 58 52